

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 30 janvier 2024

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme LE-COMTE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (3) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU.

Date de convocation : 26 janvier 2024.

Délibération n° : 04-2024

Objet : Convention de partenariat avec le CESAM pour les actions dans le cadre du Programme de Réussite Educative

Par la délibération 54-2023 du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Dijon en date du 7 décembre 2023, le CCAS de Dijon porte la gestion administrative et financière du Programme de Réussite Educative de la ville de Dijon depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le Programme de réussite éducative se déploie dans le cadre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, financé par des crédits alloués par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (230 000 € sollicités au titre de l'année 2024) et depuis 2006 sur l'ensemble du territoire municipal, financé par les crédits municipaux (80 000 € inscrits au BP du CCAS au titre de l'année 2024).

Le Programme de réussite Educative vise à :

- Restaurer l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents-tes issus-ues des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux ;
- Offrir des moyens et des outils nouveaux et/ou complémentaires au droit commun, permettant, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, l'accompagnement des enfants, adolescents-tes et de leur famille avec une prise en compte globale de leurs difficultés.

La notion de réussite éducative est ici une notion bien plus large et complète que la seule réussite scolaire et comprenant les aspects sociaux, culturels, sanitaires et périscolaires des jeunes concernés.

La mise en place de parcours personnalisés permet une prise en charge individualisée et globale de l'enfant au regard de ses besoins et de ses problématiques propres, en veillant à la mobilisation des parents qui peuvent être accompagnés dans la fonction parentale. C'est dans ce cadre que la PRE propose de renforcer la parentalité à travers la maîtrise de la langue française.

La convention entre le CCAS de la ville de Dijon et le CESAM, jointe au présent rapport, prévoit la mise en place et l'animation d'« ateliers Parents » portant sur les compétences linguistiques nécessaires à l'accompagnement de la scolarité des enfants.

Les objectifs des ateliers sont les suivants :

- un premier apprentissage de la langue française / de repères socio linguistiques,
- une sensibilisation au fonctionnement des services publics et aux exigences de la scolarité des enfants à l'école primaire et au collège,
- une orientation vers les dispositifs d'insertion proposés par le prestataire ou tout autre organisme qualifié.

Quatre ateliers seront mis en place à destination des parents accompagnés dans le cadre du PRE de la ville de Dijon : un atelier à l'école élémentaire Darcy (quartier Centre-Ville), deux ateliers à l'école élémentaire Champollion (quartier des Grésilles) et un atelier à la médiathèque Champollion (quartier des Grésilles).

Le montant de cette action est évalué, selon l'activité en 2023, à 31 000 €.

Dans ces conditions, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat pour l'année 2024 jointe au présent rapport,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer ladite convention,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autorisent le prélèvement du montant de la prestation sur le budget 2024 du CCAS de la ville de Dijon.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Politiques de la ville et contractuelles :1